

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.414 du 28/05/2015 modifiant l'article 3 de la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009 portant statut de la magistrature (Journal de Monaco du 5 juin 2015).

(Voir l'article 3 de la loi n° 1.364 du 16 novembre 2009).

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.